



## La communauté de communes Plaine Limagne recherche

### Un agent d'entretien et restauration (H/F)

**Période :** de janvier à décembre 2025

**Lieux de travail :** accueil de loisirs de Randan et Relais Petite Enfance de Randan.

#### **Les missions :**

Sous la responsabilité du directeur et de la responsable des services techniques et sociaux, vous participez à l'entretien des locaux de l'accueil de loisirs et du relai parent enfant :

Entretien des locaux :

- Ranger et dépoussiérer le mobilier et le matériel informatique ;
- Laver les chaises et les tables ;
- Vider les poubelles en veillant au tri sélectif ;
- Nettoyer et désinfecter les sanitaires ;
- Signaler le réapprovisionnement quotidien des locaux en produits d'hygiène (papier WC, essuie-mains, savon...) ;
- Maintenir le stock des produits d'entretien et d'hygiène ;
- Assurer l'entretien courant des matériels et machines utilisés ainsi que des locaux de stockage.

Vous assurez la logistique de livraison des repas, la remise en température des plats, le service et le nettoyage du matériel et des locaux.

Service de restauration :

- Réceptionner les repas ;
- Mettre en place le réfectoire ;
- Assurer le service ;
- Nettoyer la cuisine et le réfectoire ;
- Assurer la sécurité alimentaire dans le respect des normes HACCP.

#### **Aptitudes requises :**

- Maîtriser les procédures relatives à l'entretien et à l'hygiène.
- Connaissance et respect des normes d'hygiène (chaîne du chaud et du froid, notamment).
- Connaissance des consignes de sécurité.
- Connaissance des règles d'utilisation des matériels et produits.
- Connaissance des gestes et postures de la manutention.
- Connaissance des conditions de stockage des produits.

#### **Type de contrat :**

CDD de 12.5/35<sup>e</sup> par semaine annualisé.

#### **Pour postuler :**

Envoyer CV et lettre de motivation par courrier à communauté de communes Plaine Limagne  
158 Grande rue – BP 23 – 63260 Aigueperse ou par mail : [rh@plainelimagne.fr](mailto:rh@plainelimagne.fr)

Merci d'adresser vos courriers : à l'attention du président.